

Aménagement de la RD 115

Bourg d'AUSSAC

SUIVI DE TRAVAUX

COMPTE-RENDU N°5

Du : mardi 27 11 2018

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	EXCUSES	INVITES A LA PROCH. REUN.
		Tél	Fax	E-mail			
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire	05 45 20 61 60 06 75 75 72 68		mairie@aussac-vadalle.fr	X	X	X
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr	X	X	X
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	X	X	X
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr	X		X
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	X	X	X
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr	X	X	X
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			dbeaulieu@sdeg16.fr g.vimpere@allez.fr	X	X	X

Objet de la réunion :

Réunion de chantier

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

1. AVANT PROPOS

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD

2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis

BP 10554

16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. : 05 45 68 04 80

Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 Aménagements paysagers

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 Montemboeuf

05 45 65 80 10

3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
 - LOT 1 : OK
 - LOT 2 : OK

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.

Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

4. DELAIS DES TRAVAUX

LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
 - à compter du : **05 11 2018**
 - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
 - à compter du : **07 01 2019**
 - Jusqu'au : **20 02 2019**
 - arrêt pendant le murissement des enrobés**

marquage et résine : semaine 17 avril 2019

Ce planning tient compte des délais nécessaires à l'intervention sur le réseau de communication, à la dépose des anciens mâts (programmation non connue), aux congés de Noel 2018.

Le chantier doit être terminé première semaine de MAI 2019.

L'entreprise fournit un planning d'intervention.

LOT 2 : PAYSAGE

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
 - à compter du : **15 02 2019**
 - Jusqu'au : **15 03 2019**

5. RESEAUX EXISTANTS

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

6. COORDINATION SPS :

sans objet

7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER

- Pose du panneau de chantier selon les informations données par la mairie quant aux subventions : SCOTPA doit recueillir les informations auprès de la mairie **URGENT**
- Pose de la cabane de chantier
- Base de vie :
 - zone parking arrêt bus

8. CONTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
 - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
 - voir courriel du 25 octobre :

- *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*
- *A propos des bus scolaires :*
 - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)

9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Demande de prolongation (pour la phase 2) : OK
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

11. ENCADREMENT DU CHANTIER

- lot 1 :
 - Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
 - Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
 -
- lot 2 :
 - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
 - Chef de chantier : à déterminer

12. POINTS VUS CE JOUR

LOT 1

Entrée riveraine rappel

- Les entrées riveraines sont traitées jusqu'au seuil de portail
- Pour les entrées avec une difficulté de ruissellement des eaux, une bande perméante est préservée des deux côtés pour l'évacuation des eaux
- L'entrée après le dépôt verre est arrêtée au pilier (en cours de pose)
- L'entrée communale du dépôt de verre : en herbe
- L'entrée n° 43 : élargir la surface en enrobé, délaissé en calcaire devant le muret
- Entrée riveraine de la parcelle communale avec le puits : amorce en enrobé jusqu'au coin du mur



- La large double entrée : en enrobé mais la cassure topographique entre les deux entrées ne peut être traitée en enrobé pour des raisons esthétiques et de plus cette large entrée tout en enrobé sera déjà lourde visuellement.
- Il faut créer une bande paysagère séparant les deux entrées. La plantation de l'arbre prévue initialement lors des études a été annulée en raison de la HTA et d'une tranchée technique vers les coffrets. Le massif sera donc paysagé à l'aide de vivaces ou d'arbustes avec un faible entretien.



Pose pluvial traversée Rue de Charmille

- La canalisation est en bon état au regard de l'inspection visuelle.

Choix de la borduration centre bourg

- Pour le choix des caniveaux, béton beige (à droite sur la photo)



- Large trottoir entre la rue du Four et la rue de Perron
 - Il est demandé ce jour d'élargir la zone revêtue à environ 2.50m
 - De préserver les deux accès piétons
 - De réaliser un parterre devant le muret.
 - 4 arbres peuvent être plantés, fossé à faire en rive de surface revêtue (implantation faite ce jour)

Point à voir sur la séquence centre bourg

- Amorce ruelle de l'église
 - Pour des raisons esthétiques, cette amorce sera traitée qualitativement : béton lavé ou extension des résines pavés ?
- Délaissé en béton clair face à la ruelle de l'église
 - M. Epron émet un doute quant à la finition de cet espace, espace libéré en raison de la diminution de la largeur de chaussée. A voir ?

LOT 2

La présence de M. Revault sera bientôt nécessaire pour faire un point sur l'avancement du lot 1 et ses conséquences en terme de quantité de végétaux et validation des variétés.

13. REUNION DE CHANTIER

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion : mardi 4 décembre